

Le 112 : tous derrière un seul numéro d'urgence. Une tribune qui dénonce l'asphyxie des flux d'appels aux urgences, au quotidien comme en temps de crise.

C'est au total plus de 125 députés, 154 sénateurs, 72 élus départementaux et plus de 316 maires et présidents d'intercommunalité qui, aux côtés des associations d'élus (départements, régions et maires ruraux de France), des syndicats de médecins généralistes et des sapeurs-pompiers, appuient sur la sonnerie d'alarme sur l'embolie de notre système de soin, les défaillances soulignées par la crise sanitaire. Élus locaux et nationaux, professionnels des secours et de santé : tous demandent à réformer une organisation à bout de souffle en créant un numéro unique d'appel d'urgence, le 112, complété d'un numéro d'accès aux soins non urgents, le 116 117, à l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de loi du député Fabien Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile.

Il n'est plus concevable de positionner une urgence vitale telle qu'un arrêt cardiaque dans la même file d'attente qu'une demande de soins non-urgents, surtout dans une situation pandémique qui a reflété pleinement la nécessité que l'utilisateur soit orienté facilement et rapidement. Il convient de tirer rapidement toutes les conséquences de la situation qui a vu le 15, désigné par le Gouvernement comme numéro de recours face au coronavirus, être malheureusement débordé par le flux d'appels et devenir injoignable au moment où il était investi d'une fonction nouvelle. Mais cette réalité qui semble exceptionnelle, n'est que le reflet du quotidien.

La France est un pays où règne la confusion des numéros d'appels d'urgence. Il est temps de clarifier, à l'heure où les crises naturelles, pandémiques, technologiques et terroristes font partie des risques quotidiens, et parfois se cumulent ; les autres pays européens sont déjà organisés en distinguant les appels pour les accès aux soins et les appels de secours d'urgence.

Faire du 112 le numéro unique pour tous les appels de secours d'urgence en rattachant le service d'accès aux soins (SAS) au 116 117, numéro européen d'assistance, pour les conseils médicaux et les demandes de soins non programmés, expérimenté avec succès dans trois régions¹ est aujourd'hui une nécessité pour permettre à la fois de rompre avec la profusion actuelle de **treize numéros d'urgences, illisible pour le citoyen, désengorger les urgences hospitalières, alléger la pression opérationnelle des sapeurs-pompiers et replacer les professionnels de santé de ville comme dispositif sanitaire de premier recours.**

Cosignée par 550 des 577 députés, la proposition de loi du député Fabien Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile, examinée en mai par l'Assemblée nationale en constitue la dernière opportunité au travers de son article 31, de concrétiser cette réforme du 112. Le Parlement et le Gouvernement ont ainsi une ultime occasion de traduire dans la réalité l'engagement pris dès 2017 à ce sujet par le Président de la République, soutenu par les acteurs des territoires (élus, professionnels du secours et de santé).

¹ Corse, Normandie, Pays-de-la-Loire.